

Règlement

Course de ski-alpinisme

Edité par la commission technique de ski-alpinisme d'Ovronnalpski



Approuvé en février 2023

Table des matières

1. Participation
2. Assurance
3. Informations générales
4. Matériel
5. Parcours / Catégories
6. Heures de départ
7. Ravitaillement

1. Participation

- 1.1 Les épreuves se disputent par équipe de 2 coureurs. Elles sont ouvertes à des formations féminines, masculines et mixtes. L'âge minimal des concurrents est fixé à 15 ans (2004 et plus âgé).
- 1.2 Les équipes mixtes sont classées avec les patrouilles masculines.
- 1.3 La finance d'inscription est de CHF 90.- par concurrent (CHF 180.- par équipe) pour les parcours Grand Château et Tita Seri et de CHF 60.- par concurrent (CHF 120.- par équipe) pour le parcours Seya, comprenant un bon repas chaud à l'arrivée et un prix souvenir à chaque participant
- 1.4 Chaque équipe porte un nom et un chef de patrouille lui est désigné.
- 1.5 L'inscription est possible via notre site internet www.ovronnalpski.ch.
- 1.6 Les inscriptions sont limitées, elles sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Si des places sont disponibles, il y a possibilité de s'inscrire le jour même avec un supplément de CHF 10.- par concurrent (CHF 20.- par équipe).
- 1.7 En cas de non-participation d'un concurrent ou d'une équipe, l'inscription n'est pas remboursée.
- 1.8 Un prix récompense les 3 premières équipes de chaque catégorie (excepté la catégorie populaire). Aucun prix ne sera envoyé.
- 1.9 Les résultats sont affichés dans l'aire d'arrivée et seront publiés sur le site internet de la course au plus tard le lendemain de la course. L'organisation ne fournit pas de liste de résultat en format papier.
- 1.10 En cas d'annulation pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.
- 1.11 En cas de mauvaises conditions ou pour toute autre cause majeure, le comité se réserve le droit de modifier le parcours ou d'organiser la course sur un parcours de remplacement.

2. Assurance

- 2.1 Chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause. Il est recommandé de conclure une assurance assistance par hélicoptère.

3. Informations générales

- 3.1 Emporter le matériel obligatoire durant toute la course.
- 3.2 Chaque concurrent porte son dossard d'une manière bien visible sur la cuisse droite. Les dossards ne doivent pas être roulés ou découpés.

- 3.3 L'appareil détecteur de victimes d'avalanches doit être porté selon les recommandations du fabricant au plus près du corps, sous ou dans les vêtements. Il doit être enclenché (mode émission) tout au long de la course. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de son appareil.
- 3.4 La corde d'entraide est autorisée, après l'aire de départ. Son utilisation est interdite à la descente et dans les zones à pieds (y compris les portages).
- 3.5 Chaque équipe est tenue de passer à tous les points de contrôle. Une équipe ne peut quitter un point de contrôle que lorsqu'elle est au complet et enregistré par le contrôleur.
- 3.6 Une équipe peut abandonner de son propre chef ou être mise hors course sur décision de l'organisateur. En cas d'abandon, l'équipe s'annoncera à un poste de contrôle et suivra les instructions qui lui seront données.
- 3.7 Le port du sac à dos par le concurrent est obligatoire. En cas de portage, les skis sont obligatoirement attachés sur le sac à dos.
- 3.8 L'échange d'un ski ou des bâtons cassés est autorisé en tout temps.
- 3.9 Tout concurrent est tenu de suivre au plus près le balisage sous peine de disqualification.
- 3.10 Tout concurrent est tenu de venir au secours d'une personne en danger ou accidentée.
- 3.11 Les aires de changes sont strictement réservées aux compétiteurs et aux contrôleurs.
- 3.12 L'organisation se réserve la possibilité de modifier en tout temps le programme ou le parcours de la course.
- 3.13 Le non-respect du règlement entraînera la disqualification de l'équipe.
- 3.14 Toute réclamation devra être déposée par écrit au plus tard 30 minutes après l'arrivée des concurrents auprès du jury. Une somme de CHF 50.- sera perçue.
- 3.15 Par respect de l'environnement, aucun déchet n'est abandonné sur le parcours.

4. Matériel

- 4.1 Equipement obligatoire par coureur, selon le règlement du Club Alpin Suisse (CAS) :
- Une paire de skis d'au moins 60 mm de largeur au patin. Les skis sont équipées de fixations permettant le mouvement de talons à la montée et blocable à la descente. La fixation doit posséder un système de déclenchement latéral et frontal. Avec ou sans lanière de sécurité.
 - Une paire de bâtons de type alpins avec des rondelles non-métalliques.
 - Une paire de chaussures montantes à coque plastique avec semelles profilées.
 - Une paire de peaux antidérapantes.
 - Une pelle à neige avec manche (UIAA).
 - Un appareil détecteur de victimes d'avalanche (DVA), en mode émission.

- Une sonde avalanche longueur minimum 240 cm et d'un diamètre minimal de 10mm.
- Une tenue de course + coupe-vent haut et bas.
- Un dossard à porter sur la cuisse droite.
- Un sac à dos adapté pour fixer les skis lors des portages.
- Un bonnet ou bandeau, une paire de gants, des lunettes de soleil.
- Une couverture de survie.
- Un casque homologué UIAA 106, **obligatoire durant l'intégralité de la course**.
- Une lampe frontale (selon l'heure de départ).

4.2 Equipement recommandé par équipe, selon le règlement du Club Alpin Suisse (CAS) :

- Une paire de peaux antidérapantes de réserve
- Un téléphone portable, un numéro de contact sera transmis lors de la remise des dossards.

4.3 Le contrôle matériel est effectué au plus tard 30 minutes avant le départ de la course.

5. Parcours/Catégories

5.1 3 parcours sont proposés :

- Seya (dossard vert), 12 km, 1'100 mètres de dénivelé positif.
- Grand Château (dossard bleu), 17 km, 1'700 mètres de dénivelé positif.
- Tita-Seri (dossard rouge), 23 km, 2'450 mètres de dénivelés positif.

Les cartes de chaque parcours sont disponibles sur le site.

5.2 Les catégories pour chaque parcours selon les âges cumulés des deux coureurs sont les suivantes :

P.S : pour déterminer l'âge du concurrent, il faut déduire à 2023 son année de naissance ; par exemple,
 coureur 1 : date de naissance 21.02.1979 : 2023-1979 = 44
 coureur 2 : date de naissance 15.10.1985 : 2023-1985 = 38
 Age cumulé : 44 + 38 = 82.

5.3 Les postes de contrôles sont répartis sur le parcours. A ces postes, chaque équipe se présente groupée avec les dossards bien visibles sur la cuisse droite. Le chef de patrouille annonce le numéro de dossard au personnel de poste.

- 5.4
- Les drapeaux verts indiquent les montées.
 - Les drapeaux rouges indiquent les descentes.
 - Les drapeaux jaunes et noirs indiquent les passages dangereux.

6. Heures de départs

6.1 Les heures de départ sont définies par l'organisation et s'effectueront de la manière suivante :

Heures de départ		7h00	7h30	8h00
Seya				x
Grand Château		x		

Tita Sèri	Dame		x	
	Dame 1		x	
	Senior		x	
	Senior 1		x	
	Senior 2		x	
	Populaire	x		

6.2 Pour des raisons de sécurité (selon les conditions météo), les organisateurs peuvent en tout temps modifier les temps de passage limite aux postes de contrôles.

7. Ravitaillements

7.1 3 ravitaillements sont prévus :

- Lui d'Août
- Fénestral
- A l'arrivée